

DOCUMENT N° 93

Résolution sur le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA en particulier en Afrique

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSIDÉRANT la recommandation de la VIII^e Assemblée régionale Afrique sur le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique (Bénin, mai 2000),

CONSIDÉRANT la gravité du SIDA en Afrique qui compte aujourd'hui 24 millions de personnes avec le VIH/SIDA sur les 34 millions dénombrées dans le monde en 1999,

CONSIDÉRANT l'impact socio-économique du SIDA sur le présent et l'avenir de l'Afrique (la chute de l'espérance de vie à la naissance à moins de 50 ans, des millions d'orphelins du SIDA),

RECONNAISSANT l'efficacité des actions de prévention dans les pays où il y a un engagement politique fort pour la lutte contre le SIDA,

DÉCIDE de faire de la lutte contre le SIDA l'une de ses priorités absolues,

Pour ce faire,

CRÉE un réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique dont les objectifs sont définis dans le projet ci-joint,

ADHÈRE au cadre de travail du Partenariat international de lutte contre le SIDA proposé par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) pour intensifier la réponse en Afrique,

ASSURE le suivi et l'évaluation des actions à travers sa Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles qui doit présenter un rapport à chacune de ses Sessions ordinaires,

DEMANDE au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de faire de la lutte contre le VIH/SIDA une des priorités de la Francophonie et d'en soumettre un rapport à chaque Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage,

RECOMMANDE au Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie et aux Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage :

- **de convaincre** les responsables nationaux d'accroître d'urgence les crédits affectés à la recherche sur le VIH et à la lutte contre le SIDA,
- **de veiller** à ce que l'OUA et les autres organisations internationales fassent de la lutte contre le SIDA en Afrique une priorité dans leurs actions,
- **de rendre** les programmes nationaux effectivement multisectoriels, concrets et réalistes en accordant des lignes budgétaires dans les secteurs clés (santé, éducation, jeunesse, affaires sociales/femmes),
- **de lutter** contre l'analphabétisme notamment des femmes, en rendant l'éducation de base obligatoire et gratuite et en prenant des mesures nécessaires pour éviter la déperdition scolaire,

DEMANDE aux pays industrialisés francophones :

- **d'alléger** la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en rendant les médicaments pour le traitement du VIH/SIDA financièrement accessibles aux populations africaines,
- **de participer** aux mesures concrètes que les pays africains prennent pour lutter contre le SIDA, notamment en réduisant la dette extérieure des pays les plus affectés par ce fléau qui consacrent des moyens importants à cette lutte.

PROJET DE CRÉATION DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Dans le cadre de la résolution sur le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique adoptée à Yaoundé le 7 juillet 2000, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie met en place un Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique.

Les objectifs

- Assurer le suivi de la résolution;
- Participer activement au Partenariat international de lutte contre le SIDA en Afrique;

Le cadre de fonctionnement en réseau

- Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF
- Parlements (Sections de l'APF, Réseau parlementaire local)

Les principales activités

- Intégrer les activités de sensibilisation, d'information et d'éducation sur le SIDA dans les actions parlementaires quotidiennes;
- Participer activement à la journée mondiale contre le SIDA ;
- Amener les Parlements à organiser un débat sur le SIDA;
- Veiller à l'inscription de plus de crédits à la lutte contre le SIDA dans les budgets nationaux;
- Amener les Parlements à voter des lois et à prendre des initiatives législatives favorables à la lutte contre le SIDA;
- Veiller à la réduction des coûts de lutte contre le SIDA notamment par l'exonération des taxes douanières sur les médicaments, les réactifs, les préservatifs et les consommables;
- Veiller à la protection sociale et l'assistance aux orphelins du SIDA;
- Veiller à l'amélioration du statut socio-économique de la femme par l'adoption notamment d'un code de la famille protégeant les droits de la femme (alphabétisation, travail...);
- Lutter contre les coutumes et pratiques traditionnelles néfastes telles que, excisions, scarifications, lévirat, polygamie, mariages précoces;
- Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH et protéger leurs droits (travail, scolarisation, information...);
- Lutter contre des fléaux tels que,
 - la prostitution
 - l'exploitation sexuelle des mineurs
 - la pédophilie
 - la drogue
- intensifier la lutte dans les milieux spécifiques tels que le milieu scolaire, le milieu carcéral.